



REGLEMENT
CRITÉRIUM FÉDÉRAL
Echelon départemental
Date de dernière mise à jour : 24/06/2017

Par rapport à version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE..... 3

LICENCIATION..... 3

TITRE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3

 Article 1 – Organisation sportive 3

 Article 2 – Catégories d’âge..... 3

 Article 3 – Retard 3

 Article 4 – Examen des litiges..... 4

 Article 5 – Mutation 4

 Article 6 – Maternité 4

 Article 7 – Constitution des divisions à l’échelon départemental 4

 Article 8 – Absentéisme 4

 Article 9 – Abandons..... 5

 Article 10 – Suspension 5

 Article 11 - Cartons disciplinaires..... 5

TITRE 2 ORGANISATION SPORTIVE 6

 Article 12 - Tableaux par catégories d’âges..... 6

 Article 13 - Divisions et nombre de joueurs ou joueuses par tableau 6

 Article 14 - Dispositions relatives aux groupes de joueurs inférieurs à 16..... 6

TITRE 3 DÉROULEMENT SPORTIF 7

 Article 15 – Montées en Régional..... 7

 Article 16 - Montées entre divisions Départementales 7

 Article 17 - Principe des descentes 7

 Article 18 - Formule du Critérium Fédéral, échelon départemental 7

TITRE 4 DISPOSITIONS DIVERSES 8

 Article 19 – Constitution des groupes et poules..... 8

 Article 20 - Ordre des parties dans une poule 8

Article 21 - Durée des parties et matériel.....	8
Article 22 – Classement et départage dans une poule.....	8
Article 23 - Cotations et classement final	8
Article 24 - Arbitrage	8
Article 25 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement.....	8
Article 26 - Frais de déplacement et indemnités.....	9
Article 27 - Jours et horaires des rencontres	9
CONSIGNES AUX RESPONSABLES DE SALLE.....	10
I- Ouverture de la salle	10
II- Organisation matérielle	10
CONSIGNES AUX JUGES-ARBITRES	10
I- Destination des résultats.....	10
II- Retard	10
III- Modification des poules.....	10
IV- Tenue des joueurs	11
V- Arbitrage des parties	11
VI - Feuilles de poules.....	11
VII - Conseils d'arbitrage.....	11
A - Déroulement de la compétition pour un tableau de 32 joueurs.....	11
B - Déroulement de la compétition pour un tableau de 16 joueurs.....	12
BARÈME DE COTATION - ÉCHELON DÉPARTEMENTAL.....	13
I - Généralités	13
III – Attribution des points.....	14

PRÉAMBULE

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table. Il est ouvert à toutes les catégories d'âges messieurs et dames. Chaque saison, tout joueur ou joueuse désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un droit d'inscription par l'intermédiaire de son association, dans les délais impartis à chaque tour

CORRESPONDANT

Le secrétariat du CDTTE
Maison Départementale des comités sportifs,
boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY
e-mail : secretariat@cdtt91.fr

LICENCIATION

Tout joueur doit pouvoir justifier de sa licenciation auprès du JA principal de la compétition (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité.

Dans le cas où le joueur licencié ne peut pas justifier de sa licenciation selon l'article II.606 des Règlements Administratifs, il n'est pas autorisé à participer à la compétition.

TITRE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Organisation sportive

Le Critérium Fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental.

L'échelon Départemental comporte 4 tours. Le nombre de divisions par catégories d'âge et de sexe est défini à l'article 14.

Attention, les excuses et réclamations doivent être adressées à l'échelon concerné (cf. règlement propre à chacun d'eux)

Article 2 – Catégories d'âge

DE élites dames	D18 juniors filles	D15 cadettes	D13 minimes filles	D11 benjamines et poussines
ME élites messieurs	M18 juniors garçons	M15 cadets	D13 minimes garçons	D11 benjamins et poussins

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 3 – Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 4 – Examen des litiges

En cas de litige, il appartient aux gestionnaires du Critérium Fédéral de statuer, après enquête, en fonction des motifs évoqués, des rapports des juges-arbitres. Si besoin est, il est fait appel à la Commission Sportive.

Le juge arbitre est tenu de respecter l'intégralité du présent règlement.

À l'issue de la compétition, le juge arbitre adressera au Responsable de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de l'épreuve, notamment sur les incidents qui l'ont amené à prendre des décisions, ainsi que le nom des compétiteurs ayant refusé d'arbitrer et les cartons nominatifs.

Article 5 – Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 6 – Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et son congé de maternité est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée, à condition de présenter un certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions.

Article 7 – Constitution des divisions à l'échelon départemental

Au 1er tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte du cumul des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Les premiers de chaque groupe des divisions (sauf pour ceux ayant changé de catégorie), et les deuxièmes des groupes supérieurs à 8 joueurs des divisions, montent dans la division supérieure.

Si un joueur qualifié n'a pas participé la saison précédente (nouvel inscrit), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur sa licence que lui, en ignorant les joueurs forfaités au dernier tour de la saison précédente. Le nombre de nouveaux inscrits est illimité.

Les montées en national et régional sont fixées par les échelons respectifs.

Aux autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus au tour précédent, les premiers de chaque groupe des divisions et les deuxièmes des groupes supérieurs à 8 joueurs des divisions, autres que les 1^{ère} et 2^{ème} division, montent dans la division supérieure.

Pour la 2^{ème} division les 6 premiers joueurs montent en division supérieure.

Si un joueur qualifié n'a pas participé la saison précédente (nouvel inscrit), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur sa licence que lui, en ignorant les joueurs forfaités au tour précédent. Le nombre de nouveaux inscrits est illimité.

Les montées en Régional et National sont définies dans les règlements sportifs respectifs.

Un joueur qualifié qui n'a pas participé au tour précédent descend d'une division.

Les descentes de divisions sont fonctions des :

- Descentes de régional
- Montées départementales
- Insertions de nouveaux inscrits
- Repêchages éventuels

Les montées en Régionale minorent les descentes de divisions.

Article 8 – Absentéisme

Tout absentéisme doit faire l'objet d'une excuse, qu'il soit excusable ou non, sinon le joueur sera déclaré forfait général (exclusion pour le reste de la saison sportive).

Les cas excusables sous couvert de la fourniture obligatoire d'un justificatif officiel sont les suivants :
Certificat médical – Décès familial – Classe transplantée – Astreinte de travail

- Une absence non excusable ou excusable mais non justifiée légalement sera pénalisée financièrement.
- Une absence non excusée à l'aide du document officiel envoyée dans les délais impartis induira un forfait général.
- Deux absences excusables ou non, consécutives ou non, feront l'objet d'un forfait général.

Aucune autre formulation excusable ne sera acceptée.

Les excuses sont à faire parvenir au Responsable du critérium fédéral par mail à l'adresse suivante cf91.cdtte@gmail.com, au plus tard à la date limite des inscriptions du tour suivant (ou 10 jours après le 4^{ème} tour), accompagnées des justificatifs et du document officiel « EXCUSE et PRÉVENTION ».

Ce document est téléchargeable sur le site du comité à l'adresse suivante : <http://www.cdt91.fr>

Une procédure permet d'éviter l'absentéisme et les pénalités financières, en déclarant pour le tour considéré :

- Ne pas vouloir jouer ; dans ce cas le joueur descend d'une division.
- Ne plus vouloir jouer pour tous les tours restants.

en utilisant le document "EXCUSES et PRÉVENTION" qui doit parvenir au responsable du critérium fédéral par mail à l'adresse suivante cf91.cdtte@gmail.com au plus tard à la date limite des inscriptions du tour considéré.

Article 9 – Abandons

- a) Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il était qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.
- b) Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon descend dans la division immédiatement inférieure
- c) Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie et les parties éventuelles qui lui restent à disputer. Il marque les points en fonction de la place finale obtenu.
- d) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison (forfait général) ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions en dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion dans la limite de la plus basse division départementale.
- e) Tout joueur ne disputant pas les poules est déclaré forfait

Article 10 – Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu dans sa division au tour suivant.

Article 11 - Cartons disciplinaires

Cette compétition fait partie des « compétitions individuelles » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

TITRE 2 ORGANISATION SPORTIVE

Article 12 - Tableaux par catégories d'âges

À l'échelon régional et départemental, le Critérium Fédéral comporte dix tableaux (5 en messieurs et 5 en dames)

Tableau ME	Elite messieurs - joueurs de 18 ans et plus	Tableau DE	Elite dames - joueuses de 18 ans et plus
Tableau M18	joueurs de moins de 18 ans	Tableau D18	joueuses de moins de 18 ans
Tableau M15	joueurs de moins de 15 ans	Tableau D15	joueuses de moins de 15 ans
Tableau M13	joueurs de moins de 13 ans	Tableau D13	joueuses de moins de 13 ans
Tableau M11	joueurs de moins de 11 ans	Tableau D11	joueuses de moins de 11 ans

Article 13 - Divisions et nombre de joueurs ou joueuses par tableau

En fonction des tableaux, les divisions départementales sont les suivantes :

DIVISIONS												
Catégories	D1			D2			D3			D4		
	Nombre de			Nombre de			Nombre de			Nombre de		
	Groupes	Poules	Joueurs par groupe									
ME	1	8	32	1	8	32	2	4	16	n	4	16
DE	1	4	16									
M18	1	4	16	n	4	16	n	4	16	n	4	16
D18	1	4	16									
M15	1	4	16	n	4	16	n	4	16	n	4	16
D15	1	4	16									
M13	1	4	16	n	4	16	n	4	16	n	4	16
D13	1	4	16									
M11	1	4	16	n	4	16	n	4	16	n	4	16
D11	1	4	16									

Article 14 - Dispositions relatives aux groupes de joueurs inférieurs à 16

Joueurs par groupe	Poules	Tableaux
13 à 15	4 de 4	16
9 à 12	4 de 3	16
7 à 8	2 de 4	8
6	1 de 6	
5	1 de 5	
4	1 de 4	
3	1 de 3	
2	1 de 2	

TITRE 3 DÉROULEMENT SPORTIF

Article 15 – Montées en Régional

Voir règlement sportif Régional.

Article 16 - Montées entre divisions Départementales

Messieurs		Nombre de montées par tableau		
		D2 en D1	D3 en D2	D4 en D3
Élite (18 ans et +)	Tableau de 16	2	2	2
	Tableau de 32	6	4	4
- de 18 ans	Tableau de 16	2	2	2
- de 15 ans	Tableau de 16	2	2	2
- de 13 ans	Tableau de 16	2	2	2
- de 11 ans	Tableau de 16	2	2	2
X	Tableau de 8	1	1	1

Article 17 - Principe des descentes

À chaque tour, les descentes sont déterminées en fonctions des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure qui sont elles-mêmes fonction des descentes de régionale, de l'incorporation des nouveaux inscrits, des suspensions et des repêchages. Les repêchages se font en fonction des critères suivants : points du critérium fédéral de la saison en cours puis points classement de la licence pour la phase en cours à la date du tour puis sur la date de naissance, priorité étant donné au plus jeune et si une égalité subsiste, par tirage au sort.

Article 18 - Formule du Critérium Fédéral, échelon départemental

Pour tous les tableaux, la compétition se déroule en 3 temps : poules, puis tableaux par élimination directe si le nombre de joueurs le permet et rencontres de classement.

1 - Rencontres en poules

- Les poules sont composées de 4 joueurs (ou de n joueurs, cas d'exception liés à leur nombre).
- Tous les participants d'une poule se rencontrent et sont classés de 1 à 4 ou de 1 à n.
- Une fois le classement de toutes les poules connu, les joueurs sont répartis dans des tableaux à élimination directe (voir ci-après) sauf si la division ne comporte qu'une poule.

2 - Tableaux à élimination directe (voir tableau à 32 en annexe)

Groupe de 32 joueurs (8 poules de 4)

- Il est attribué la lettre A à la poule 1 et la lettre B à la poule 2
- Les lettres C, D, E, F, G, H sont attribuées par tirage au sort aux poules 5 à 8

Groupe de 16 joueurs (4 poules de 4) (voir tableau à 16 en annexe)

- Il est attribué la lettre A à la poule 1 et la lettre B à la poule 2
- Les lettres C et D sont attribuées par tirage au sort aux poules 3 et 4

Groupe de 8 joueurs (2 poules de 4) (voir tableau à 8 en annexe)

- Il est attribué la lettre A à la poule 1 et la lettre B à la poule 2

TITRE 4

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19 – Constitution des groupes et poules

Les groupes et poules sont constitués à partir des résultats du tour précédent (places) excepté pour le premier tour où les joueurs sont placés en tenant compte des résultats de la saison précédente ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui, en cas d'égalité avantage est donné au plus jeune. Lorsque deux participants d'un même club ou d'une même parenté sont qualifiés dans une même poule, ils(elles) doivent être placé(e)s de façon à se rencontrer au premier tour, et le plus rapidement possible s'ils sont plus nombreux, mais ils ne doivent en aucun cas être changés de poules ou de place dans la poule.

Article 20 - Ordre des parties dans une poule

Voir règles F.F.T.T.

Article 21 - Durée des parties et matériel

Quelle que soit la catégorie, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Les balles utilisées seront en matière plastique 3* agréées FFTT de mêmes référence, couleur et marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).

Article 22 – Classement et départage dans une poule

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre croissant des points acquis après chaque partie.

Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 (zéro) point.

Les départages seront effectués selon les règles de la FFTT (Voir schéma en annexe).

Article 23 - Cotations et classement final

À l'issue de chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant en annexe. Puis les points de tous les tours sont additionnés.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (comme une erreur lors de la confection des poules par exemple) empêche un joueur ou une joueuse de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il ou elle aura marqué au cours des autres tours de la saison.

Article 24 - Arbitrage

Toutes les parties de poule doivent être arbitrées.

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs(euses) arbitrent à la demande du Juge-Arbitre. Ils(elles) sont notamment tenu(e)s avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, une pénalité financière est donnée pour chaque arbitrage refusé (voir circulaire administrative).

Article 25 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement

Voir règlement F.F.T.T.

Article 26 - Frais de déplacement et indemnités

Les frais de déplacement des participants sont à leur charge.

Les indemnités de dédommagement auprès des clubs pour prêt de tables et de salles sont définies dans la procédure administrative.

Article 27 - Jours et horaires des rencontres

Les compétitions se déroulent:

- **Pour les catégories Jeunes**
 - Le samedi après-midi : pointage à 13h30, début des compétitions : 14h00

- **Pour les catégories adultes**
 - Le dimanche matin : pointage 9h00, début des compétitions : 9h30

CONSIGNES AUX RESPONSABLES DE SALLE

I- Ouverture de la salle

L'ouverture de la salle doit se faire au moins 30 minutes avant l'heure du début du pointage.

II- Organisation matérielle

- a) Les tables devront être montées et numérotées de 1 à n. La fourniture des **balles** et du matériel divers (plaquettes, papiers, crayons) est à la charge du Club organisateur.
- b) Un responsable du Club recevant devra être présent durant toute la compétition afin de répondre aux éventuels problèmes liés à l'occupation de la salle, et le cas échéant, en l'absence du Juge-Arbitre, de pouvoir assurer le déroulement de l'épreuve.
- c) L'indemnité de prêt de tables est destinée à couvrir l'ensemble de ces obligations.

CONSIGNES AUX JUGES-ARBITRES

I- Destination des résultats

À l'issue de l'épreuve, le Juge-Arbitre ou son suppléant en cas de vacance devra envoyer, sous 48 heures, les feuilles de résultats au secrétariat du CDTTE (poules et tableaux).

IMPORTANT

Les juges arbitres des différentes D1 devront impérativement adresser un e-mail au secrétariat, le soir même, contenant les 4 premiers de chaque tableau de D1 susceptibles de monter au niveau régional

(Nom du JA, Catégorie, Division, Groupe, N° de classement 1 à 4, licence, Nom et prénom).

II- Retard

À l'heure prévue pour le début de la rencontre, le juge-arbitre doit lancer les poules.

- a) Si un joueur ne s'est pas présenté 15 minutes après l'appel de sa 1^{ère} partie, il est déclaré forfait pour cette partie et pourra jouer les parties suivantes.
- b) Si un joueur arrive après le classement des parties de sa poule, il est éliminé mais le juge-arbitre devra le signaler par écrit sur son rapport afin que le joueur soit considéré comme WO.
- c) Avant de lancer les poules, le Juge-Arbitre rappellera aux joueurs de ne pas dépasser les 2 minutes d'adaptation à la table.
- d) Le Juge-Arbitre ne laissera pas partir les perdants des tableaux principaux et KO, ils doivent disputer des parties de classement.
- e) Le Juge-Arbitre devra effectuer le tirage au sort des poules en conformité avec le règlement (sauf pour les poules A et B) Rappel :

Les parties se déroulent obligatoirement dans l'ordre de la feuille de poule. Toutefois, si des joueurs d'une même poule sont d'un même Club ou de même parenté, ils devront jouer les rencontres les opposant le plus vite possible (au 1^{er} tour s'ils sont 2).

III- Modification des poules

Les poules sont refaites **obligatoirement** par les JA si :

- au moins une poule n'a qu'un joueur présent et les autres poules suffisamment de joueurs pour le

faire.

- au moins deux poules n'ont que deux joueurs présents et les autres poules suffisamment de joueurs pour le faire.

Dans tous les cas, le serpent doit être respecté pour le placement des joueurs présents, les absents doivent être incorporés aux places laissées vacantes dans l'ordre du serpent propre aux absents.

Aucun autre cas de figure ne justifie la refonte des poules.

IV- Tenue des joueurs

C'est au Juge-Arbitre de s'assurer de la tenue correcte des joueurs.

V- Arbitrage des parties

L'arbitrage peut être assuré par des personnes désignées à cet effet, ce qui est rarement possible.

Le Juge-Arbitre a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement et sont licenciées.

Le Juge-arbitre doit sanctionner les comportements non sportifs (dès le début) afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

VI - Feuilles de poules

La tenue de la feuille de poule incombe au Juge-Arbitre.

a) Remplissage : Indiquer pour chaque partie, le nom du vainqueur, le nom du perdant, les scores puis 2 point-partie dans la colonne correspondant au vainqueur et 1 dans celle du perdant. Si la partie a été gagnée par forfait, 2 pour le vainqueur et 0 pour le forfait. En cas d'abandon en cours de partie, 2 pour le vainqueur et 1 pour l'abandon.

b) Départage des ex-aequo

Voir schéma en annexe

VII - Conseils d'arbitrage

A - Déroulement de la compétition pour un tableau de 32 joueurs

Les conseils ci-dessous s'entendent pour un nombre minimum de 8 tables.

1°) Rencontres de poules

Le plus simple est d'affecter une table à chaque poule de 4 et d'adopter le plan d'arbitrage ci-contre

Parties	1 - 4	2 - 3	1 - 3	2 - 4	1 - 2	3 - 4
Arbitres	3	4	2	1	4	2

2°) Rencontres de tableaux

Une fois le classement des poules effectué, placer les joueurs comme indiqué dans les tableaux en annexe. Ensuite, pour ne pas perdre de temps, procéder comme suit :

Tours	Tables occupées	Joueurs concernés	Arbitrage
1er	8	1/16 de finale entre les 2èmes et 3èmes de poule	1 ^{ers} de poules
2ème	8	Faire jouer les 1/8 de finale tableau KO	Vainqueurs du 1 ^{er} tour
3ème	8	Faire jouer les 1/8 de finale tableau principal	Perdants du 2 ^{ème} tour
4ème	8	1/4 de finales tableau KO et tableau principal	Perdants du 3 ^{ème} tour
5ème	8	1/2 finales tableau KO et tableau principal, ainsi que les parties entre les perdants de chaque 1/4 finale (tableau KO et tableau principal)	
6ème	8	Finale du tableau principal et tableau KO finales tableau principal ainsi que les parties entre les gagnants entre eux et les perdants entre eux de chacune des parties du tour précédent	

Remarque importante

À partir du 5^{ème} tour, si vous continuez à tourner sur 8 tables, vous ne disposez plus d'arbitres. Vous avez alors le choix entre 3 possibilités :

- Continuer à jouer sur 8 tables en trouvant des arbitres volontaires parmi les spectateurs (éventualité bien improbable)
- N'utiliser que 4 tables et faire arbitrer les joueurs du côté KO par ceux de l'autre côté du tableau et vice et versa. Ceci rallonge la compétition d'environ une heure et demie dans un groupe de 32 joueurs, et d'environ une heure dans un groupe de 16 joueurs).
- La 3ème possibilité, plus rapide que les précédentes, est facile à deviner, mais n'est pas à recommander.

NB : ne pas oublier de rendre leurs licences aux joueurs avant leur départ.

B - Déroulement de la compétition pour un tableau de 16 joueurs

Les conseils ci-dessous s'entendent pour un nombre minimum de 8 tables.

Tours	Tables occupées	Joueurs concernés	Arbitrage
1er	4	2èmes et 3èmes de poule	1 ^{ers} de poules
2ème	4	Perdants du 1er tour contre les 4èmes de poule	Vainqueurs du 1 ^{er} tour
3ème	4	1/4 de finales du tableau principal entre 1ers de poule et vainqueurs du 1er tour	Perdants du 2 ^{ème} tour
4ème	4	1/2 finales tableau KO, ainsi que les parties entre les perdants du 2 ^{ème} tour	Perdants du 3 ^{ème} tour
5ème	4	1/2 finales tableau principal ainsi que les parties entre les perdants du 3 ^{ème} tour	Perdants du 4 ^{ème} tour
6ème	4	Finale tableau KO ainsi que les places 11 à 16	Perdants du 5 ^{ème} tour
7ème	4	Finale du tableau principale ainsi que les places 3 à 8	Perdants du 6 ^{ème} tour

NB : ne pas oublier de rendre leurs licences aux joueurs avant leur départ.

BARÈME DE COTATION - ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

I - Généralités

À chaque tour du Critérium Fédéral, les joueurs marquent des points en fonction de l'effectif de leur tableau, de la division dans laquelle ils évoluent et de la place obtenue.

La notation de ces points est de type alpha numérique :

- La lettre est fonction du tableau du joueur et de la division dans laquelle il évolue.
- La partie numérique correspond aux points acquis en fonction de la place obtenue.

D'un tour à l'autre, les points sont cumulatifs et 100 points dans une division donne 1 point dans la division supérieure

Exemple : lors de ses 4 tours, un joueur est resté dans la même division. Ses points marqués à chaque tour sont les suivants :

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour
40G	65G	45G	60G

À l'issue du dernier tour, le cumul des points est de 210G soit **2F10G**

II - Attribution des lettres

Catégories	Divisions Départementales							
	Messieurs				Dames			
	D1	D2	D3	D4	D1	D2	D3	D4
Élite (18 ans et plus)	E	F	G	H	D	E	F	G
- de 18 ans	F	G	H	I	E	F	G	H
- de 15 ans	G	H	I	J	F	G	H	I
- de 13 ans	H	I	J	K	G	H	I	J
- de 11 ans	I	J	K	L	H	I	J	K

III – Attribution des points

Le tableau ci-après donne le nombre de points à attribuer en fonction du nombre de joueurs et de la place obtenue. Lorsque plusieurs places ne sont pas jouées (cas des places 9 à 16 et 25 à 32 des tableaux de 32), les joueurs concernés marquent le même nombre de points.

Ce nombre de points correspond à la moyenne des points relatifs aux places non jouées, arrondie au nombre entier immédiatement supérieur

**NOMBRE DE POINTS MARQUÉS
EN FONCTION DU NOMBRE DE JOUEURS ET DE LA PLACE OBTENUE**

Place	Nombre de joueurs prévus												
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	65
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	55
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	45
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	40
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	37
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	35
9				2	5	10	15	20	22	22	25	30	25
10					2	5	10	15	19	19	24		24
11						2	5	10	16	17	23		23
12							2	7	13	15	22		22
13								5	11	13	17		17
14								4	9	11	15		15
15								3	7	9	13		13
16								2	5	7	11		11
17									3	5	9	23	
18									2	4	8	20	
19										3	7	17	
20										2	6	15	
21											5	13	
22											4	12	
23											3	11	
24											2	10	
25												6	
26													
27													
28													
29													
30													
31													
32													

FIN